

**MODIFICATION 001
CSPS-RFP-22JP-0296/A**

À tous les soumissionnaires :

Le but de cette modification vise à tenir compte de ce qui suit :

Questions et réponses

Question n° 1 :

Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles présenter une demande à cet effet (par exemple, de l'Inde ou des États-Unis)?

Réponse no 1 :

Oui. Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent poser leur candidature. Conformément à la demande de propositions, toutes les soumissions doivent être faites en dollars canadiens.

Question n° 2 :

Devons venir sur place pour les réunions?

Réponse no 2 :

Non. Conformément à la demande de propositions, les services d'interprétation simultanée doivent être fournis à distance.

Question n° 3 :

Pouvons-nous exécuter les tâches (liées à la demande de propositions) à l'extérieur du Canada (par exemple, à partir de l'Inde ou des États-Unis) ?

Réponse no 3 :

Oui.

Question n° 4 :

Peut-on soumettre les propositions par courriel?

Réponse no 4 :

Oui, conformément à la demande de propositions, toutes les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse indiquée à la page 1 de la demande de propositions.